



REF : PCH/DDCH/DCE/N°2059/2022

Casablanca, le

## Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

21 NOV 2022

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Surveillant Général Adjoint** au niveau de la **Polyclinique de Sécurité Sociale Kénitra** relevant du Pôle Unités Médicales.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation / Direction Développement du Capital Humain, du secrétariat du Pôle Unités Médicales et du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Postes à pourvoir	Profils minimum requis	Compétences
<b>Surveillant Général Adjoint/ Polyclinique de Sécurité Sociale Kénitra/ Pôle Unités Médicales</b>	-Surveillant Général Adjoint ; Ou -Major de Service ou Cadre Qualité, ayant une ancienneté d'au moins 1 an dans le poste ; Ou -Personnel CNSS Infirmier ou Technicien de Santé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des Unités Médicales ; -Connaissance de l'environnement et des activités médicales des Polycliniques ; -Maîtrise des techniques de soin ; -Maîtrise des techniques d'hygiène et de sécurité et veille à leur respect ; -Capacité à coordonner les activités inter-services hospitaliers ; -Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacités organisationnelles ; -Qualité relationnelle.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature - Fiche de candidature - CV

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **07 DEC 2022** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.

- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**Hassan BOUBRIK**  
Directeur Général